

Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC

Affiliée au Certified Financial Planner Board of Standards
et à l'International Certified Financial Planners Council
Association déclarée loi du 1er juillet 1901 (et textes subséquents)

EXAMENS DE CERTIFICATION

2001

Unité de valeur 5

Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global

Durée : 4 heures

Coefficient 2

Documents à disposition : Néant

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23

e-mail : info.cgpc@wanadoo.fr

Web : www.cgpc.net

PRESENTATION DU CAS

Vous avez été chaudement recommandé(e) à Madame DUPONT qui vous rencontre aujourd'hui dans des circonstances difficiles : son mari, âgé de 52 ans, a trouvé la mort il y a quelques jours dans un accident de voiture.

La famille DUPONT vivait confortablement sans préoccupation du lendemain et, notamment, les protections mutuelles entre conjoints qui devaient être renforcées sont restées à l'état de projet...

Madame DUPONT est aujourd'hui totalement désemparée et a besoin de conseils dans l'optique de reconstruire un système financier qui lui permette de maintenir un train de vie décent. Elle voudrait pouvoir retrouver environ 80% de son pouvoir d'achat antérieur.

On fera l'hypothèse qu'il n'y aura pas de remariage, qu'aucun héritage, venant des parents de Monsieur ou Madame DUPONT, ne sera reçu et que, de manière générale, aucun événement exceptionnel n'interférera sur les données connues à ce jour.

PRESENTATION DE MADAME DUPONT

Age : 48 ans - était mariée selon le régime de la Communauté Réduite aux Acquêts. Une Donation au Dernier Vivant a été réalisée mais Madame DUPONT ne se souvient pas des effets qu'elle aura dans le règlement de la succession.

2 enfants : Pierre, 23 ans, élève de troisième année à l'Ecole Polytechnique,

Jacques, 20 ans, admis en juillet dernier à Sciences-Po. Coût estimé de la scolarité 35.000 francs par an correspondant aux frais de scolarité, et à l'argent de poche. Aucun frais de logement à prévoir dans la mesure où Jacques continuera d'habiter chez sa mère.

Seul le second fils est fiscalement à charge.

Madame DUPONT a fait des études d'histoire mais n'a jamais exercé d'activité professionnelle, s'étant consacrée exclusivement à l'éducation de ses enfants. Par prudence on considérera qu'aucune ressource professionnelle n'est à attendre dans les années futures.

BILAN A LA VEILLE DU DECES DE MONSIEUR DUPONT

Tous les actifs sont communs

ACTIF	PASSIF
Résidence principale	2.000.000
Crédit	1.000.000
Plan Epargne Entreprise	170.000
PEA Monsieur	100.000
PEA Madame	20.000
SICAV Monétaires	800.000
Caisse Epargne Mme	50.000
TOTAL	3.140.000
	1.000.000

PRINCIPAUX POSTES DU BUDGET FAMILIAL A LA VEILLE DU DECES

Ressources annuelles :

Salaire de Monsieur (brut) 700.000 francs
(avant charges sociales d'environ 20%)

Charges annuelles :

Impôt sur le revenu 82.000 francs
Remboursement emprunt résidence principale 132.000 francs
Investissement d'épargne (SICAV Monétaires) 75.000 francs
Dépenses courantes 250.000 francs

RETRAITE

A la veille de son décès Monsieur DUPONT avait acquis les droits suivants

CNAV : 5010 francs par mois versés à la veuve à 55 ans
ARRCO : 1750 francs par mois versés à la veuve à 55 ans
AGIRC 5980 francs par mois versés à la veuve à 60 ans

REGIME DE PREVOYANCE

Monsieur DUPONT bénéficiait d'un contrat de prévoyance collectif qui assure au conjoint survivant, en cas de décès accidentel, le versement de 350% du salaire brut.

RESUME DE VOTRE ENTRETIEN AVEC MADAME DUPONT

Madame DUPONT a tout d'abord besoin de faire le point sur sa situation financière. La brusque disparition de son mari va la priver de la seule source de revenus du ménage.

Avant de songer à toute proposition d'investissement il vous appartient donc d' **ETABLIR UN DIAGNOSTIC QUANTIFIE DE LA SITUATION PRESENTE**

Madame DUPONT est d'autant plus perplexe que, n'ayant aucune compétence en matière de gestion du patrimoine familial, elle n'arrive pas à se déterminer sur une stratégie en écoutant les conseils de trois de ses amis A, B et C qui sont résumés ci-dessous.

Après avoir étudié chacune des orientations proposées, il vous appartiendra soit de soutenir telle ou telle proposition soit de bâtir un schéma alternatif.

Madame DUPONT n'a aucune idée préconçue mais elle veut **COMPRENDRE**, rester dans des **SCHEMAS SIMPLES** et **POUVOIR CHANGER D ORIENTATION DEMAIN** si les conditions de l'environnement venaient à changer.

Proposition de Monsieur A :

Monsieur A fonde l'essentiel de sa stratégie sur l'immobilier. A ses yeux ce support est le symbole de la sécurité, d'une valorisation régulière dans le temps assortie d'une protection contre l'inflation grâce au mécanisme de l'indexation des loyers...

En outre Monsieur A a étudié tous les montages possibles et a décrit à Madame DUPONT toutes les mesures d'incitation fiscale liées à l'immobilier.

Il lui recommande vivement de placer les capitaux qui viendront de la garantie décès de son mari dans l'achat de studios en recourant également à l'endettement qui permettrait de faire jouer un effet de levier. Le crédit mis en place pourrait bénéficier d'un remboursement in fine et serait adossé à un contrat de capitalisation pour que le montage soit parfaitement sécurisé.

Proposition de Monsieur B :

Pour Monsieur B la priorité absolue doit être donnée à la sécurité compte tenu de la jeunesse de Madame DUPONT et du montant relativement faible des capitaux dont elle peut disposer.

Un placement obligataire garantirait à son amie Madame DUPONT de recevoir à intervalles réguliers des coupons relativement peu imposés (prélèvement libératoire).

Une alternative pourrait être de recourir au mécanisme de la rente viagère grâce auquel Madame DUPONT n'aurait jamais de problème financier même si elle vivait très au delà des âges retenus par les statistiques de mortalité.

Proposition de Monsieur C :

Pour Monsieur C un placement à long terme doit privilégier très nettement les actions. Il avait d'ailleurs convaincu de cela Monsieur DUPONT auquel il avait conseillé l'ouverture des 2 PEA référencés ci-dessus.

La baisse récente des marchés financiers constitue pour Monsieur C une excellente occasion d'acheter « bon marché » et il est enthousiaste sur les perspectives de croissance d'ALCATEL, de FRANCE TELECOM, de THALES, d'AVENTIS et de VIVENDI.

Un portefeuille investi sur ces 5 lignes devrait se révéler très performant et devrait logiquement permettre à Madame DUPONT de vivre confortablement dans le futur avec des espoirs de plus-values supérieurs aux besoins financiers identifiés à ce jour.

